

**Communauté de communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.auray-quiberon.fr/aqta/actes-administratifs-228.html>

Conseillers en exercice : 57	Présents : 49	Votants : 54
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle Emeraude à LOCOAL MENDON.

**Étaient présents :** Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Fabien LE PALLEC, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** Julien BASTIDE à Claire MASSON, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

**Absents excusés :** Ronan ALLAIN, Gildas GOUARIN, Marie-Françoise LE JOSSEC.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC102	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer Mme Karine BELLEC, Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC103	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 23 juin 2023.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC104	Installation de Conseillers communautaires	DECIDE : - d'installer dans ses fonctions M. Jean-Pierre KERBART, comme nouveau Conseiller communautaire de la Commune de Brec'h ; - d'installer dans ses fonctions M. Jean-Yves MAHEO, comme nouveau Conseiller communautaire de la Commune d'Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC105	Election d'un membre du Bureau communautaire	DECIDE : - de proclamer élue membre du Bureau communautaire, Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE, Maire de la Commune de Plouharnel, et de l'installer immédiatement dans ses fonctions ;	Délibération adoptée à l'unanimité

		- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
2023DC106	<b>Désignations de représentants d'Auray Quiberon Terre Atlantique</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection du délégué ;</li> <li>- de désigner M. Jean-Pierre KERBART comme représentant suppléant de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte fermé du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel ;</li> <li>- de désigner M. Jean-Pierre KERBART, Conseiller communautaire issu de la Commune de Brec'h, pour siéger au sein du Conseil administration du lycée LP Bertrand du Guesclin ;</li> <li>- de désigner M. Jean-Yves MAHEO comme représentant suppléant de la Communauté de communes pour siéger au sein du syndicat mixte de la Ria d'Étel (SMRE) ;</li> <li>- d'intégrer M. Jean-Pierre KERBART, nouveau Conseiller communautaire pour la Commune de Brec'h en remplacement de M. Oliver COJAN, dans les commissions thématiques permanentes « Aménagement » et « Environnement », et M. Jean-Yves MAHEO, nouveau Conseiller communautaire pour la Commune d'Auray en remplacement de M. Bertrand VERGNE, dans la commission thématique permanente « Ressources communautaires » ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC107	<b>Mobilités en Bretagne Sud Protocole de coopération entre la Région Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimper Bretagne Occidentale</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le projet de Protocole de coopération entre la Région Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimper Bretagne Occidentale ci-annexé et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Olivier LEPICK étant sorti.</i>
2023DC108	<b>Association Technopole VIPE Désignation d'un représentant pour siéger au sein du collège des «</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour désigner le représentant de la Communauté de communes ;</li> <li>- de désigner M. Dominique RIGUIDEL, Vice-Président délégué au développement économique, aux finances, à la mutualisation et à l'évaluation des politiques</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Olivier LEPICK étant sorti.</i>

	<b>Collectivités » et du Conseil d'Administration</b>	<p>communautaires, en tant que représentant de la Communauté de communes au sein du collège des « Collectivités » et du Conseil d'Administration de l'association VIPE Technopole ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	
<b>2023DC109</b>	<b>Adoption du Programme local de l'habitat (PLH) 2023-2028 d'Auray Quiberon Terre Atlantique</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de prendre acte de l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et du courrier de la Préfecture du département du Morbihan ;</li> <li>- d'adopter le Programme local de l'habitat 2023-2028 d'Auray Quiberon Terre Atlantique, tel qu'annexé à la présente délibération ;</li> <li>- de notifier la présente délibération au représentant de l'Etat afin de la rendre exécutoire dans un délai de deux (2) mois (<i>si, dans ce délai, le représentant de l'Etat notifie à AQTA des demandes de modifications qu'il estime nécessaire, le Programme local de l'habitat ne devient exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission au représentant de l'Etat de la délibération apportant les modifications demandée</i>), conformément aux dispositions de l'article L. 302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ;</li> <li>- de transmettre, pour information, le PLH adopté, la présente délibération et les avis exprimés, aux personnes morales mentionnées à l'article R. 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, conformément aux dispositions de l'article R. 302-11 du Code de la Construction et de l'Habitation ;</li> <li>- de procéder à l'affichage de la présente délibération pendant un (1) mois au siège d'Auray Quiberon Terre Atlantique et dans les mairies des communes membres ; mention de cet affichage sera par ailleurs insérée dans un journal diffusé dans le département intéressé, conformément aux dispositions de l'article R. 302-12 du Code de la Construction et de l'Habitation ;</li> <li>- de dresser un bilan annuel et triennal de réalisation du PLH, conformément aux dispositions de l'article L. 302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Olivier LEPICK étant sorti.</i>

2023DC110	<b>Approbation du document-cadre des orientations de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en matière d'attribution des logements locatifs sociaux et approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le document-cadre des orientations en matière d'attribution des logements locatifs sociaux de la Conférence Intercommunale du Logement ;</li> <li>- d'approuver la Convention Intercommunale d'Attribution 2023-2028 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer la convention et tous les actes afférents à la politique intercommunale d'attribution des logements locatifs sociaux.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité (1 Abstention : Annie AUDIC)</i>
2023DC111	<b>Avenant n°1 à la Convention avec la Région Bretagne relative au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) au titre de l'année 2022</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention avec la Région Bretagne relative au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) pour l'année 2022 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC112	<b>Convention avec la Région Bretagne relative au Service d'Accompagnement Rénovation Energétique (SARE) pour l'année 2023</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les termes de la convention à conclure avec la Région Bretagne relative au Service d'Accompagnement Rénovation Energétique (SARE) pour l'année 2023 ci-annexée ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment ladite convention.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC113	<b>Avis sur la modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bretagne</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'émettre un avis favorable sur le projet de modification n°1 du SRADDET approuvé lors de la session du Conseil régional des 29 et 30 juin 2023 ci-annexé ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité (1 Abstention : François POMMOIS),</i>
2023DC114	<b>Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur la Ville d'Auray</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la mise en place d'une OPAH-RU, pour une durée de 5 ans, sur le périmètre des trois quartiers de la Ville d'Auray suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le centre historique d'Auray,</li> <li>• le quartier de la gare,</li> <li>• le quartier de Saint-Goustan ;</li> </ul> </li> <li>- d'approuver la convention d'OPAH-RU, telle qu'annexée à la présente délibération ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer la convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. François POMMOIS étant sorti.</i>
2023DC115	<b>Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF sur le secteur "OAP Nicolazic" à Sainte-Anne d'Auray</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération ;</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver ladite convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;</li> <li>- de s'engager à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 12 septembre 2030 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	
<b>2023DC116</b>	<b>Acquisition de parts sociales au capital de la Compagnie des Ports du Morbihan</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver l'acquisition de 3 623 actions supplémentaires au capital de la Compagnie des Ports du Morbihan d'un montant unitaire de 69 € soit un montant total de 249 987 € ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
<b>2023DC117</b>	<b>Approbation des créances irrécouvrables</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les admissions en non-valeur conformément au tableau ci-dessus ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Nathalie GUEMY étant sortie.</i>
<b>2023DC118</b>	<b>Approbation du versement d'un fonds de concours de la Commune d'Erdeven au profit de la Communauté de communes</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le versement par la Commune d'Erdeven d'un fonds de concours de 33 000 € au profit de la Communauté de communes dans le cadre de la construction d'un office de tourisme intercommunal ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mmes Amélie FUSIL-ROBIANO et Nathalie GUEMY étant sorties. M. Dominique RIGUIDEL se retirant du vote.</i>
<b>2023DC119</b>	<b>Approbation du règlement des fonds de concours 2023-2026</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'abroger la délibération n°2023DC/094 du Conseil communautaire en date du 23 juin 2023 ;</li> <li>- d'approuver le règlement des fonds de concours annexé à la présente délibération, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de versement, pour la période 2023-2026 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
<b>2023DC120</b>	<b>Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Camors</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le versement d'un fonds de concours de solidarité d'un montant de 150 000 € à la Commune de Camors pour le projet de construction d'une maison de santé ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Olivier LEPICK et M. François SERMIER étant sortis.</i>
<b>2023DC121</b>	<b>Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune d'Hoëdic</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver l'attribution de deux fonds de concours de solidarité à la Commune de Hoëdic :</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. François SERMIER étant sorti.</i>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>d'un montant de 10 885 € pour le projet d'installation de clôtures sur le site "dunes et marais",</li> <li>d'un montant de 8 750 € pour le projet de restauration des murets du Lano et de Port Parnec ;</li> </ul> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	
2023DC122	<b>Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Pluvigner</b>	<p>DECIDE :</p> <p>- d'approuver le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant d'1 million d'euros à la Commune de Pluvigner pour le projet de construction du pôle culturel Eugène Le Couviour ;</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Valérie DIARD-MARTIN étant sortie.</i>
2023DC123	<b>Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Quiberon</b>	<p>DECIDE :</p> <p>- d'approuver le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant d'1 million d'euros à la Commune de Quiberon pour le projet de rénovation de l'Espace Louison Bobet ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Valérie DIARD-MARTIN et M. Fabrice ROBELET étant sortis.</i>
2023DC124	<b>Attribution d'un fonds de soutien aux itinéraires cyclables à la Commune de La Trinité-sur-Mer</b>	<p>DECIDE :</p> <p>- d'autoriser le versement, sous la forme d'un fonds de concours, d'un fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables à hauteur de 7 769,69 € à la Commune de La Trinité-sur-Mer ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Valérie DIARD-MARTIN, M. Pierrick KERGOSIEN et M. Fabrice ROBELET étant sortis.</i>
2023DC125	<b>Décision modificative n°1</b>	<p>DECIDE :</p> <p>- d'adopter la décision modificative conformément aux tableaux ci-dessous ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Valérie DIARD-MARTIN, M. Pierrick KERGOSIEN, M. Philippe LE FUR, M. Benoit LE ROL et M. Yves NORMAND étant sortis.</i>

## **Budget Principal**

### **Section de Fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
014 - 7398/020 - Reversements, restitutions et prélèvements divers	119 200,00 €	70 - 70872/020 - Reversements par les budgets annexes	8 300,00 €
014 - 7398/020 - Reversements, restitutions et prélèvements divers	193 500,00 €	74 - 74124/020 - Dotation d'intercommunalités	138 500,00 €
012 - 6336/812 - Cotisations centre national et de gestion	900,00 €	74 - 74126/020 - Dotation de compensation	6 800,00 €

012 - 64111/812 - Rémunération principale	21 400,00 €		
012 - 64112/812 - NBI, supplément familial et indemnité de résidence	1 300,00 €		
012 - 64118/812 - Autres indemnités	9 100,00 €		
012 - 64131/812 - Rémunérations non titulaires	13 900,00 €		
012 - 64138/812 - Autres indemnités	2 800,00 €		
012 - 6451/812 - Cotisations URSSAF	8 700,00 €		
012 - 6453/812 - Cotisations aux caisses de retraites	8 400,00 €		
012 - 6454/812 - Cotisations ASSEDIC	700,00 €		
012 - 64111/830 - Rémunération principale	2 000,00 €		
012 - 64118/830 - Autres indemnités	600,00 €		
012 - 64138/830 - Autres indemnités	3 100,00 €		
012 - 6451/830 - Cotisations URSSAF	2 700,00 €		
012 - 6453/830 - Cotisations aux caisses de retraites	1 000,00 €		
65 - 6541/020 - Créances admises en non-valeur	26 200,00 €		
023 - 023/01 - Virement à la section d'investissement	- 261 900,00 €		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>153 600,00 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>153 600,00 €</b>

**Section d'Investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opération 111 / Zones d'activités - 2111/90 - Terrains nus	100 000,00 €	021 - 021/01 - Virement de la section de fonctionnement	- 261 900,00 €
Opération 135 / Déplacements - 2031/815 - Frais d'études	48 100,00 €	16 - 1641/01 - Emprunts en euros	691 000,00 €
Chapitre 16 - 165/01 - Dépôts et cautionnements reçus	31 000,00 €		
Chapitre 26 - 261/01 - Titres de participation	250 000,00 €		
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>429 100,00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>429 100,00 €</b>

## Déchets

### Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - 62871/812 - Reversements à la collectivité de rattachement	21 100,00 €		
012 - 6218/812 - Reversements autre personnel extérieur	67 200,00 €		
023 - 023/01 - Virement à la section d'investissement	- 88 300,00 €		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>- €</b>

### Section d'Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		021 - 021/01 - Virement de la section de fonctionnement	- 88 300,00 €
		16 - 1641/01 - Emprunts en euros	88 300,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>- €</b>

## GEMAPI

### Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
012 - 6218/830 - Reversements autre personnel extérieur	33 300,00 €		
042 - 6811/01 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	48 800,00 €		
023 - 023/01 - Virement à la section d'investissement	- 82 100,00 €		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>- €</b>

### Section d'Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		021 - 021/01 - Virement de la section de fonctionnement	- 82 100,00 €
		040 - 28031/01 - Frais d'études	22 500,00 €
		040 - 280421/01 - Biens mobiliers, matériel et études	25 000,00 €
		040 - 28128/01 - Autres agencements et aménagements de terrains	1 100,00 €



		040 - 28188/01 - Autres immobilisations corporelles	200,00 €
		16 - 1641/01 - Emprunts en euros	33 300,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>- €</b>

### Assainissement collectif

#### Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 042/6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	1 400,00 €	Chapitre 042 / 777 - Quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	75 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	248 000,00 €	70 - 70871 - Reversements par la collectivité de rattachement	174 400,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>249 400,00 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>249 400,00 €</b>

#### Section d'Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 040 / 139111 - Agence de l'eau	49 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	248 000,00 €
Chapitre 040 / 13913 - Départements	26 000,00 €	Chapitre 040 / 28153 - Installations à caractère spécifique	1 000,00 €
		Chapitre 040 / 28188 - Autres	400,00 €
		16 - 1641 - Emprunts en euros	- 174 400,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>75 000,00 €</b>

### SPANC

#### Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
012 - 6218 - Reversements autre personnel extérieur	38 700,00 €		
65 - 6541 - Créances admises en non-valeur	2 200,00 €		
67 - 678 - Autres charges exceptionnelles	- 40 900,00 €		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>- €</b>

#### Section d'Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
45/4582002 - Opérations pour le compte de tiers - Réhabilitations installations ANC commune de Crach	- 10 000,00 €		
45/4581002 - Opérations pour le compte de tiers - Réhabilitations installations ANC commune de Crach	10 000,00 €		
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>- €</b>

### Eau potable

#### Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - 62871 - Remboursements de frais	- 119 400,00 €		
012 - 6218 - Reversements autre personnel extérieur	141 800,00 €		
022 - Dépenses imprévues	- 22 400,00 €		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>- €</b>

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC126	<b>Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux soumis à la Redevance Spéciale</b>	DECIDE : - de reconduire pour 2024 les trois régimes d'assujettissement à la redevance spéciale existants pour les professionnels du territoire et d'exonérer de la TEOM les professionnels assujettis à la redevance spéciale, énumérés dans le tableau annexé à la délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pierrick KERGOSIEN, M. Philippe LE FUR, M. Benoit LE ROL et M. Yves NORMAND étant sortis.</i>
2023DC127	<b>Modification du coefficient multiplicateur de la Taxe sur les Surfaces Commerciales</b>	DECIDE : - de fixer le coefficient multiplicateur pour l'année 2024 de la Taxe sur les Surfaces Commerciales à 1,15 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Guy HERCEND, M. Pierrick KERGOSIEN, M. Benoit LE ROL et M. Yves NORMAND étant sortis.</i>
2023DC128	<b>Désaffectation des deux ouvrages classés de protection contre les submersions marines sur le secteur de Penthièvre (Commune de Saint-Pierre Quiberon)</b>	DECIDE : - de désaffecter les deux ouvrages classés du patrimoine gemapien de la Communauté de communes, afin qu'ils ne soient plus rattachés à la compétence GEMAPI ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Olivier LEPICK étant sorti.</i>
2023DC129	<b>Déclassement des deux ouvrages classés de protection contre les submersions marines sur le secteur de Penthièvre</b>	DECIDE : - de déclasser les deux ouvrages classés sur l'ensemble de leur linéaire afin qu'ils perdent leur titre de protection contre les submersions marines ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Hélène CODA POIREY et M. Olivier LEPICK étant sortis.</i>

	<b>(Commune de Saint-Pierre Quiberon)</b>	- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
<b>2023DC130</b>	<b>Adoption de la feuille de route stratégique pour le bocage 2023-2027</b>	DECIDE : - d'adopter la feuille de route stratégique 2023-2027 ci-annexée ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Hélène CODA POIREY et M. Olivier LEPICK étant sortis.</i>
<b>2023DC131</b>	<b>Présentation des Rapports annuels d'activités des concessionnaires sur les services publics de distribution de l'Eau Potable et de l'Assainissement 2022</b>	DECIDE : - de prendre acte de la présentation des rapports d'activités des concessionnaires sur les services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement pour l'année 2022 ; - d'autoriser M. le Président à transmettre ces rapports aux services préfectoraux et aux Communes en même temps que la délibération correspondante ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Hélène CODA POIREY et M. Olivier LEPICK étant sortis.</i>
<b>2023DC132</b>	<b>Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement 2022</b>	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ; - d'autoriser M. Le Président à transmettre le rapport aux services préfectoraux et aux communes en même temps que la délibération correspondante ; - d'autoriser M. Le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pascal LE JEAN, M. Olivier LEPICK et Mme Aurélie RIO étant sortis.</i>

**Étaient présents :** Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Fabien LE PALLEC, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** Julien BASTIDE à Claire MASSON, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Amélie FUSIL-de ROBIANO à Philippe LE RAY, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

**Absents excusés :** Ronan ALLAIN, Gildas GOUARIN, Marie-Françoise LE JOSSEC.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Conseillers en exercice : 57	Présents : 48	Votants : 54
------------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
<b>2023DC133</b>	<b>Avenant n°3 au contrat de concession du service public d'assainissement collectif</b>	DECIDE : - d'approuver les termes du projet de modification n°3 au contrat de concession du service public d'assainissement collectif ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Fabien LE PALLEC et Mme Sylvie OLLIVIER étant sortis.</i>

		- d'autoriser M. Le Président ainsi que M. le 1er Vice-Président à signer l'avenant à intervenir, ainsi que tout document y afférent.	
2023DC134	<b>Remises gracieuses appliquées sur les consommations 2022</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accorder les remises gracieuses sur les factures d'eau telles qu'elles figurent sur les états annexés à la présente note selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la part assainissement (hors abonnement et hors redevances) supérieure à la moyenne des 3 dernières années, lorsque la consommation en eau potable est supérieure à deux fois le volume moyen des trois dernières années et exceptionnellement lorsque la loi Warsmann ne peut s'appliquer du fait que la surconsommation n'excède pas le double de la consommation, la remise appliquée est la différence entre la facture au réel et la moyenne des trois dernières années.</li> <li>- d'appliquer une décote de 40% sur le montant HT de la remise gracieuse si la surconsommation est liée à un manque de vigilance ;</li> </ul> </li> </ul> <p>Ces états de remises gracieuses portant sur l'année 2022 s'élèvent à la somme totale de 17 724,25 € HT au titre des surconsommations en eau potable ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Fabien LE PALLEC et Mme Sylvie OLLIVIER étant sortis.</i>
2023DC135	<b>Modification et complétude du règlement de service d'eau potable</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'adopter le règlement de service d'eau potable tel qu'annexé ;</li> <li>- d'adopter les modifications apportées aux conventions en annexe 4 et 5 du présent règlement de service ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la convention relative à la conception et mise en œuvre de réseaux et installations annexés réalisées dans le cadre de projets d'aménagements en vue de leur intégration aux réseaux publics dans les conditions prévues aux règlements de service d'Eau et d'Assainissement Collectif, ainsi que tout document y afférent ;</li> <li>• la convention relative à l'intégration des ouvrages privés dans les réseaux et installations publics d'eau potable et d'assainissement, dans les conditions prévues aux règlements de service d'eau et d'assainissement collectif, ainsi que tout document y afférent.</li> </ul> </li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mmes Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Sylvie OLLIVIER et M. Fabien LE PALLEC étant sortis.</i>

**Étaient présents** : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Fabien LE PALLEC, Olivier LEPICK, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir** : Julien BASTIDE à Claire MASSON, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Amélie FUSIL-de ROBIANO à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

**Absents excusés** : Ronan ALLAIN, Gildas GOUARIN, Marie-Françoise LE JOSSEC.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Conseillers en exercice : 57	Présents : 47	Votants : 54
------------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC136	<b>Présentation du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public de la Prévention et Valorisation des déchets ménagers et assimilés</b>	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés ; - d'autoriser M. le Président à transmettre ces rapports aux services préfectoraux et aux communes en même temps que la délibération correspondante ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mmes Marie DUBOIS et Nathalie GUEMY, M. Yves NORMAND étant sortis.</i>
2023DC137	<b>Rapport annuel 2022 du contrat de Délégation de Service Public du Port de Kerisper à Saint-Philibert</b>	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2022 sur la Délégation de Service Public du Port de Kerisper à Saint-Philibert ; - d'autoriser M. le Président à transmettre ce rapport aux services préfectoraux et aux communes en même temps que la délibération correspondante ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Yves NORMAND étant sorti.</i>

**Étaient présents** : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Fabien LE PALLEC, Olivier LEPICK, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir** : Julien BASTIDE à Claire MASSON, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Amélie FUSIL-de ROBIANO à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Lénéaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Benoit LE ROL à Pierrick KERGOSIEN, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

**Absents excusés** : Ronan ALLAIN, Gildas GOUARIN, Marie-Françoise LE JOSSEC.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Conseillers en exercice : 57	Présents : 45	Votants : 54
------------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC138	<b>Rapport annuel d'Activités 2022 du Délégué (RAD) SOLIHA pour la gestion et l'entretien de trois aires d'accueil des gens du voyage et de deux aires de grand passage</b>	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion et l'entretien de trois aires d'accueil et de deux aires d'accueil estival des gens du voyage de la Communauté de communes pour l'année 2022 ; - d'autoriser la signature de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pierrick KERGOSIEN, M. Pascal LE CALVE et M. François LE COTILLEC étant sortis.</i>

**Étaient présents :** Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Fabien LE PALLEC, Olivier LEPICK, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** Julien BASTIDE à Claire MASSON, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Amélie FUSIL-de ROBIANO à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Lénaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Benoit LE ROL à Pierrick KERGOSIEN, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

**Absents excusés :** Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Gildas GOUARIN, Marie-Françoise LE JOSSEC.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Conseillers en exercice : 57	Présents : 44	Votants : 53
------------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC139	<b>Rapport Annuel d'Activités 2022 du Délégué (RAD) pour la gestion du multi-accueil communautaire "Les Coccinelles"</b>	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion par Crèche Attitude du multi-Accueil « Les Coccinelles » en 2022 ; -d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pierrick KERGOSIEN, M. Pascal LE CALVE et M. François LE COTILLEC étant sortis.</i>
2023DC140	<b>Rapport Annuel d'Activités 2022 du Délégué (RAD) pour la gestion du multi-accueil communautaire "Les Grains de sable"</b>	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion par LIVELI du multi-accueil « Les Grains de sable » pour l'année 2022 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pascal LE CALVE et M. François LE COTILLEC étant sortis.</i>
2023DC141	<b>Rapport Annuel d'Activités 2022 du Délégué (RAD) pour la gestion du multi-accueil communautaire "Ty Heol"</b>	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion par Crèche Attitude du multi-accueil « Ty Heol » pour l'année 2022 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Stéphanie DOYEN, M. Pascal LE CALVE, M. François LE COTILLEC et M. Pascal LE JEAN étant sortis.</i>
2023DC142	<b>Modification du dispositif de bourse à projets pour les jeunes</b>	DECIDE : - d'adopter le règlement modifié, ci-annexé, du dispositif de bourse à projets pour les	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Stéphanie DOYEN, M. Pascal LE</i>

		jeunes afin d'ajouter le soutien aux jeunes souhaitant créer une activité économique ; - d'autoriser M. le Président à signer la convention avec le bénéficiaire suite à l'avis formulé par la commission jury afin d'attribuer les bourses à projets pour les jeunes, dans la limite de 2000 € par projet et tout document y afférent.	<i>CALVE, M. François LE COTILLEC et M. Pascal LE JEAN étant sortis.</i>
--	--	--	--

**Étaient présents :** Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Fabien LE PALLEC, Olivier LEPICK, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** Julien BASTIDE à Claire MASSON, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Amélie FUSIL-de ROBIANO à Philippe LE RAY, Nathalie GUEMY à Marie DUBOIS, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Lénéaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Benoit LE ROL à Pierrick KERGOSIEN, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

**Absents excusés :** Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Gildas GOUARIN, Marie-Françoise LE JOSSEC.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Conseillers en exercice : 57	Présents : 43	Votants : 53
------------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC143	<b>Rapport annuel d'Activités 2022 du Délégué (RAD) SEMOP Golf Saint-Laurent pour la gestion et l'exploitation du golf de Saint-Laurent</b>	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activités relatif à la gestion et à l'exploitation du golf de Saint-Laurent du délégué SEMOP Golf de Saint-Laurent pour l'année 2022 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pascal LE CALVE étant sorti.</i>
2023DC144	<b>Tarifs médiation du patrimoine AQTA</b>	DECIDE : - d'approuver les tarifs mentionnés ci-dessus à compter du 15 octobre 2023 ; - d'approuver les conditions générales de vente de l'opération ci-annexées ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC145	<b>Adoption des périmètres du Bien et de la zone tampon "Les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan" et de la charte d'engagements communs dans le cadre de la candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO</b>	DECIDE : - d'approuver les périmètres du Bien et de la zone tampon « Les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan », candidats à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ; - d'adopter la charte d'engagements communs ci-annexée ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité (1 Abstention : François SERMIER)</i>

2023DC146	<p><b>Lancement d'une procédure de délégation de service public avec la société publique locale Auray Carnac Quiberon Tourisme pour la gestion et la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire</b></p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de l'office de tourisme communautaire pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à lancer une procédure de délégation de service public, à signer tout document y afférent et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
2023DC147	<p><b>Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (C.E.T)</b></p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'abroger les délibérations du Conseil communautaire n°2014DC/13 et n°2016DC/012 susvisées ;</li> <li>- d'adopter l'ensemble des dispositions de la présente délibération en vue d'une mise en œuvre à compter du 9 octobre 2023 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent ainsi que toutes conventions de transfert de C.E.T ;</li> <li>- d'inscrire les crédits correspondants au budget.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>